



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 30 mai 2023

**La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal**

Préavis municipal n° 05-2023, relatif à la demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour la réfection du revêtement et la remise en état de routes communales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2022, le préavis municipal n° 02-2022, relatif à la demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour la réfection de routes communales était accepté par le Conseil Communal.

Ce crédit a été utilisé de la manière suivante :

- Rénovation de la route du Col-de-la-Croix, entre le pont des Moulins et la Maison de Commune
- Rénovation de la route du Pillon entre la Faverge et la nouvelle Coop
- Réfection de divers tronçons sur la route du Pillon en direction du col du Pillon
- Réfection de diverses traversées de village

2. Situation

Confrontés régulièrement à une forte dégradation de certains tronçons de chaussée mis à rude épreuve durant les hivers, les montants à disposition dans le budget ordinaire ne suffisent pas à en financer l'entretien.

En effet, les innombrables nids de poule, les fissures ainsi que les affaissements des bandes de roulement doivent continuellement être "taconnés" faute de moyens suffisants pour renforcer et remplacer la couche d'usure.

Notre commune, propriétaire de 120 kilomètres de routes et chemins, devrait pouvoir assainir par étape son patrimoine routier sur une période de 25 ans pour en garantir la sécurité et la pérennité, soit 5 kilomètres par année, tous revêtements confondus.

3. Projets de rénovation 2023

- Route Royale à partir du carrefour de la route du Pillon jusqu'au départ du chemin des Parchets d'en Haut.
- Chemin des Fornaches – partie supérieure
- Chemin de la Loyettaz entre le No 1 et le No 10 (bas du chemin)

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** Préavis municipal n° 05-2023, relatif à la demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour la réfection du revêtement et la remise en état de routes communales ;
- Oùï** les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.
2. De l'autoriser à amortir comptablement ce montant au maximum sur 30 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ch. Reber



La secrétaire municipale :

J. Markotic